



Décroisement des effectifs sécurité routière au Ministère de l'Intérieur Création d'un Comité de Suivi

27 février 2017

Création d'un comité de suivi "Décroisement des effectifs sécurité routière au Ministère de l'Intérieur"

Les ministères (MEEM et ministère de l'Intérieur) s'étaient engagés à entamer le dialogue avec les organisations syndicales concernant la suite des transferts ou la mise à disposition des agents travaillant sur la sécurité routière.

Tout en rappelant qu'elle est opposée à ce transfert, entraînant une grosse perte de compétences pour notre ministère, lors du comité technique des DDI du 13 décembre dernier, la CFDT avait interpellé le Secrétaire Général du Gouvernement sur cette situation inacceptable que constituait ce déni de dialogue social.

Le SGG avait alors demandé avec insistance aux ministères concernés d'engager ce dialogue.

Le 19 janvier 2017, au cours du CTM MEEM-MLHD, il a fallu à nouveau interpellé la Secrétaire Général et le DRH sur cette question.

Lors du CT des DDI du 07 février 2017, le Ministère de l'Intérieur et le MEEM sont intervenus sur ce dossier.

Pour la CFDT, les propositions de l'administration ne sont pas acceptables en l'état.

La CFDT rappelait qu'une première condition s'imposait pour commencer les discussions : le report de la date d'effectivité de ce transfert. En effet si la date du 1er janvier 2018 était maintenue, les agents n'auront plus aucun cycle de mobilité en 2017 pour se choisir une autre voie.

Le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur ne semblait pas vouloir en bouger ! Il a proposé plusieurs pistes en séance :

- Aucune perte de rémunération. C'est quand même un minimum !!!
- Pas de réforme d'organisation mais c'est le Préfet du département qui décidera ; pour la CFDT c'est donc impossible à garantir
- Pas de mobilité hors résidence administrative ; remarque de la CFDT : donc mobilité possible de DDT en Préfecture puisqu'elles sont très souvent sur les mêmes communes.

-
- Droit au retour des agents du MI au MEEM s'ils le souhaitent : CFDT : Nous avons déjà entendu ce discours... mais les compteurs empêcheront les retours.

Pour la CFDT ce dossier est très mal géré par l'administration.

Une réunion de travail était donc proposée pour le 8 mars. ENFIN !

Dans un email daté du 27 février, il est donc question d'une réunion du "**comité de suivi - Décroisement des effectifs sécurité routière**" qui se tiendra le **mercredi 8 mars 2017** à la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières à Paris.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Présentation du processus général du transfert (méthodologie, calendriers)
- Point sur les effectifs concernés
- Discussion sur les garanties apportées aux agents concernés par le transfert, dans la perspective de l'élaboration d'un document cadre
- Questions diverses.

Une note de présentation de la démarche (voir ci-dessous), et une "photographie" des effectifs de la sécurité routière au 31 décembre 2016 (voir ci-dessous) ont été communiqués en amont aux organisations syndicales.

Lien vers la note de présentation :

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc17/sr-er_note_presentation_cs_08-03-17.pdf

Lien vers les tableaux des effectifs

http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc17/sr-er_effectifs.pdf

Dossier à suivre ...